

GE_GERICHTE ATAS/192/2009 vom 20. Februar 2009

GE Cour de justice, 2009-02-20, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_192_2009

FR: GE_GERICHTE ATAS/192/2009 du 20 février 2009

IT: GE_GERICHTE ATAS/192/2009 del 20 febbraio 2009

Erwägungen

E. 1

Déclare le recours recevable. Préparatoirement :

E. 2

Ordonne une expertise.

E. 3

La confie au Dr D_____, spécialiste en gynécologie et obstétrique.

E. 4

Est-il possible que des transformations dégénératives du placenta interviennent à la 24ème semaine de grossesse ? Était-on en présence d'une telle situation en l'espèce ?

E. 5

Était-il à votre avis nécessaire, dans le cas d'espèce, d'effectuer 23 ultrasons et examens gynécologiques et 15 analyses de laboratoire entre le 26 décembre 2004 et le 17 avril 2005 ? Quel est le suivi « normal » pour une situation telle que celle-ci ?

E. 6

Les tarifs pratiqués vous paraissent-ils corrects ?

E. 7

Faire toutes autres observations ou suggestions utiles. 5. Invite l'expert à rendre son rapport en trois exemplaires d'ici au 20 mai 2009. 6. Réserve le fond.

La greffière

Yaël BENZ

La Présidente

Karine STECK

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.